

200/P.10.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES CULTURELLES

Gurkells
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vieljeux

ARRÊTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA CULTURE

Le Ministre des Affaires culturelles

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1956 et le décret du 18 Avril 1951 ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'ancien château de COURTEILLES (Eure) :

- l'escalier menant à la terrasse ;
- l'orangerie ;
- et les fabriques subsistantes du parc (petit temple, tunnel de rochers, pavillon Richelieu et tour gothique),

figurant au cadastre, section A, sous les numéros 143, d'une contenance de 4 ha 69 a 45 ca, 144 d'une contenance de 19 a 25 ca, 179 d'une contenance de 55 ca et 184 d'une contenance de 65 ca ;

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 12 FEV 1976

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint de l'Architecture
R. BOCQUET

Département :
EURE

Commune :
COURTEILLES

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 04/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges POLITZER
27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

